

Oeuvres artistiques laissées en dépôt

Par nordraak, le 17/04/2008 à 22:13

Bonjour,

Président d'une association de peintres amateurs, j'ai en ma possession 3 tableaux (valeur totale environ 250 €) d'un artiste ayant exposé début juillet 2007 avec d'autres membres de l'association.

L'intéressée n'a plus donné signe de vie, même à d'autres personnes qui le connaissaient fort bien. D'un commun accord avec plusieurs personnes, lesquelles ont deviné qu'il avait dû changer d'adresse, un pli recommandé avec avis de réception lui a été adressée il y a deux mois, à ladite adresse supposée, lui demandant une réponse sous quinzaine. L'artiste n'a pas répondu et l'avis de réception m'a bien été retourné.

Suis-je en droit de récupérer ses tableaux et de les céder à une oeuvre caritative (il est hors de question de souhaiter conserver ces 3 dessins dont, du reste, je n'ai que faire)?

Je vous remercie de la réponse que vous pourrez me donner (j'ai résilié mon abonnement chez Orange au 30 avril et je ne suis pas encore officiellement ailleurs.

Sincères salutations.